



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE**

**MUNICIPALITÉ**

---

**RAPPORT-PRÉAVIS N° 02/16  
AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**RÉPONSE AU POSTULAT DE M. SPACCAPIETRA ET CTS  
"UN VILLAGE, UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉS"**

Saint-Sulpice, le 18 janvier 2016

RÉPONSE AU POSTULAT DE M. SPACCAPIETRA ET CTS  
"UN VILLAGE, UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉS"

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 7 octobre 2015, le Conseil communal acceptait la prise en considération du postulat de M. Spaccapietra et consorts et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat est la suivante :

*En ce moment nous sommes tous interpellés, presque quotidiennement, par le drame insupportable vécu par les réfugiés, notamment syriens et érythréens. Avec des difficultés importantes l'Europe et la Suisse essaient de mettre en place des solutions, même provisoires, pour assurer l'accueil des réfugiés dans des conditions humainement acceptables. Devant ce drame, nous ne pouvons pas rester inactifs et sans voix. Qu'ils fuient l'horreur syrienne ou irakienne, la misère des camps, la guerre civile, la tyrannie d'un dictateur ou les exactions sanguinaires de fanatiques, ces gens sont avant tout des hommes, des femmes et des enfants auxquels sont déniés les droits les plus fondamentaux.*

*En tant que citoyens suisses aux conditions de vie privilégiées, nous ressentons le devoir moral de participer, malgré nos modestes moyens personnels, à cet effort d'accueil. D'autres citoyens dans d'autres communes ont déjà pris ce chemin. Vous avez certainement entendu parler de l'initiative de Nicolas Rouge, Municipal de Giez, qui peut se résumer en ces quelques mots : **que chaque village suisse accueille une famille de réfugiés** ([www.unvillage-unefamille.ch](http://www.unvillage-unefamille.ch)).*

*Dans quelques décennies, lorsque nos petits-enfants s'interrogeront sur notre attitude au cours de cette période de turbulence, aucun de nous ne pourra dire « je ne savais pas ». Nous savons et ceci nous rend tous responsables.*

*Compte tenu de cette situation, les conseillères et conseillers soussignés demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition sur les solutions concrètes, à court et à long terme, pour l'accueil d'une ou plusieurs familles de réfugiés à Saint-Sulpice et de dresser un rapport. Ils remercient la Municipalité de l'attention qu'elle portera à ce postulat.*

### **1. Réponse de la Municipalité**

La Municipalité tient à préciser sa préoccupation face au manque de structures d'urgence, qu'elles soient sociales pour les personnes en difficultés financières expulsées de leur logement ou pour les réfugiés, à Saint-Sulpice et dans la région. Elle est consciente de cette problématique grandissante, et celle plus particulièrement liée à l'accueil des migrants.

Il est bien clair que la Municipalité ne peut présenter que des solutions qui entrent dans le cadre légal de la LARA (Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers).

La Municipalité a étudié plusieurs pistes :

- information et invitation à la population sur l'OSAR et les conditions d'accueil et d'intégration de réfugiés par la mise à disposition de chambres avec salle de bain ou de logements,
- contacts avec l'EVAM.

Pour répondre à ce postulat, il existe deux possibilités:

1. soit la commune met à disposition de l'EVAM un appartement,
2. soit elle dépose une demande d'intégration avec un appartement. Cette alternative impliquerait que des personnes de la commune aident une famille à s'intégrer dans le village.

La commune peut proposer uniquement les appartements dont elle est propriétaire. Ils sont au nombre de 24. Deux d'entre eux servent de logements de fonction, les 22 autres sont loués.

L'EVAM travaille déjà depuis quelques années avec les communes. Les loyers sont toujours payés et les appartements rendus en bon état. Les réfugiés qui sont logés par l'EVAM dans les communes sont pratiquement sûrs que leur demande d'asile sera acceptée.

L'EVAM a communiqué les montants alloués mensuellement pour des locations d'appartement, charges comprises. Ils sont les suivants :

- studio : CHF 610.-
- 2 pièces : CHF 980.-
- 3 pièces : CHF 1'360.-
- 4 pièces : CHF 1'730.-

En principe, l'EVAM place deux personnes par chambre.

Force est de constater qu'il y a peu d'appartements à loyer modéré dans la commune.

Ces dernières années, des familles et des citoyens se trouvent dans des situations fragiles et sont menacés d'expulsion. La commune tente de leur permettre de rester dans la localité.

Enfin, la Municipalité est régulièrement abordée par ses employés communaux qui souhaitent habiter la commune et trouvent difficilement à s'y loger.

Au vu de la situation exposée ci-dessus, la Municipalité propose que le prochain appartement communal qui se libèrera et dont le loyer correspondra à l'échelle de prix fixée par l'EVAM soit d'abord proposé :

1. A des habitants de la commune en situation financière fragile, pour autant qu'ils respectent les conditions d'occupation définies par l'Agence d'assurances sociales, soit (nombre de personnes par logement) :

1 pièce	1 ou 2 personnes	4 pièces	4 à 6 personnes
2 pièces	1 à 3 personnes	5 pièces	5 à 8 personnes
3 pièces	2 à 4 personnes		
2. A l'EVAM.

## 2. Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la résolution suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le rapport-préavis municipal n° 02/16
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### D É C I D E

- d'accepter la proposition de la Municipalité au postulat de M. Spaccapietra et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



A. Clerc

La Secrétaire :



E. Jordan



Déléguée municipale : Mme Anne Merminod